



Préavis en intercontrat

Par Called

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une SSII.

Je souhaite effectuer une transition et passer en indépendant. Après avoir commencé les négociations avec mon entreprise actuelle pour voir si cela pouvait se faire avec eux, j'ai envoyé ma lettre de démission puisque de toute façon ce projet me tenait à cœur. J'ai indiqué dans cette lettre vouloir réduire ma période de préavis à la fin du mois sachant que la mission chez le client se terminait également à la fin du mois.

Compte tenu de nos divergences pendant la négociation, j'ai décidé de ne plus continuer à travailler avec eux. En effet lors de ces négociations, ils se sont engagés à l'oral et également à l'écrit par mail à ce que je débute mon activité en indépendant avec eux au 1er juillet. Chose sur laquelle ils sont ensuite revenus en me disant que je devrais effectuer 3 mois de préavis. Après quelques échanges ils ont décidé de réduire le préavis à un mois, mais pour moi c'était trop tard car trop de choses m'avaient irrité pendant cette négociation.

Après un dernier appel dans lequel je leur ai indiqué vouloir effectivement cesser de travailler avec eux, ils m'ont indiqué que puisque c'était comme ça, ils allaient sûrement me faire effectuer les 3 mois de préavis.

Sachant que la mission se termine à la fin du mois, je serai en inter contrat pendant les mois à venir. Il est en effet peu probable qu'ils arrivent à me retrouver une mission pour plusieurs raisons. D'une part car mes compétences ne sont pas dans leur domaine de prédilection, et que d'autre part les vacances arrivent et ce sont en général des périodes calmes pour le recrutement.

Aurais-je des recours possibles dans le cas où ils décident de m'obliger à effectuer mon préavis bien que je sois en inter contrat, donc qu'ils me retiennent simplement pour me mettre des bâtons dans les roues alors que je n'aurais pas de travail?

Qu'est-ce que je risque si de toute façon je ne me présente pas sur site s'ils me le demandent ou si je refuse les missions qu'ils auraient à me proposer?

Par yapasdequoi

Bonjour

Après votre fin de mission et pendant le préavis vous serez payé, éventuellement à ne rien faire ou pour des remplacements ponctuels (courant en été !)

Si vous refusez ou ne vous présentez pas, vous ne serez pas payé.

Vous risquez un licenciement pour faute ou rien du tout.

Mais vous restez employé et ne pouvez pas exercer une autre activité concurrente.